

Portant nomination de Monsieur Bernard ZOBA
au poste de Commissaire à la Commission de la
CEMAC-

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

VU le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 Mars 1994 et ses Additifs en dates du 05 Juillet 1996 et du 25 Avril 2007 ;

VU la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) en date du 05 juillet 1996 ;

Considérant les conclusions du 3^{ème} Rapport du Comité de Pilotage des Réformes Institutionnelles de la CEMAC ;

Considérant les conclusions des travaux du Conseil des Ministres de l'UEAC en sa 17^{ème} session ordinaire en date des 19 et 20 juin 2007 ;

SUR proposition du Gouvernement Congolais ;

En sa séance du 25 JUIN 2008

ADOPTÉ

L'Acte Additionnel dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Monsieur Bernard ZOBA est nommé au poste de Commissaire à la Commission de la CEMAC chargé du Département des Infrastructures et du Développement Durable pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Article 2 : Le présent Acte Additionnel, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, entre en vigueur à la date de sa signature et sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

YAOUNDE, le 25 JUIN 2008

POUR LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT,

LE PRESIDENT EN EXERCICE



Paul BIYA